



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	23	22 +1

Date de convocation 16 mars 2026

Date d'affichage 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Karim HELLAL, maire.

Présents : Christine DESIREE, Julien PRIVÉ, Véronique STOLTZ, Robert BESANÇON, Sandrine MEROSE, Eric FOUQUET, Harmony DENIZET, Christophe BAUMANN, Stéphanie MENDES, Philippe PAPEGAEY, Laurence MENNETRIER, Cécile MONTEILLET, Gaëtan HORBACZ, Valérie PELLERIN, Emerick LAGIER, Gwenaëlle TREMOUREUX, Pascal GENET, Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE, Marie-Laure HRVOJ, Jean-Yves BRUNEAU

Représenté : Renaud FRANÇOIS représenté par Philippe PAPEGAEY

Robert BESANÇON a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

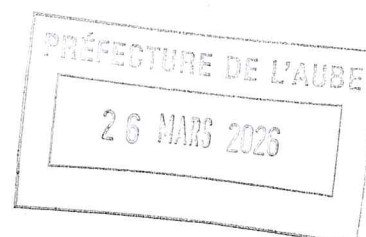
Objet : Détermination du nombre des adjoints

N° de délibération : 20260314

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixé à 23 pour la commune de Saint-Lyé, soit un maximum de 6 adjoints ;

Monsieur le maire propose la création de 4 postes d'adjoints pour cette nouvelle mandature.



Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide de :

LA CREATION de 4 postes d'adjoints pour cette nouvelle mandature.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
22	23	23	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Robert BESANÇON
Secrétaire



Karim HELLAL
Maire

